

Image not found or type unknown



Le droit civil sur le prélèvement de dons d'organes

Par Ikragba, le 15/05/2015 à 13:30

Pourquoi lorsqu'un citoyen meurt l'Etat à une acquisition complète sur ces organes quand celui ci n'a pas pu ou voulu se manifester de son vivant ? Et quoi faire quand ce même citoyen change d'avis une fois avoir voulu donner ses organes ? Quels sont les organes prélevés et qui peut les donner

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...